

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

		Séance du samedi 03 juin 2023	
		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 22/05/2023	Gymnase municipal WISSEMBOURG	Secrétaire de séance	M. Daniel KLIEBER
		N° Délibération	DCS-2023-II-01
		PJ	-

Présents	35	M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M Thomas HAUER, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Daniel KLIEBER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Claude RAU, M René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	22	M. François ANSTETT, M. Patrick BETTINGER (pouvoir donné à M. Daniel BECK), M. André BURG (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Alain FUCHS, Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG (pouvoir donné à Mme Sandra FISCHER-JUNCK), M. Patrice HILT (pouvoir donné à M. Hubert WALTER), Mme Marie-José HOLZ, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Marc MOSER, M. Guillaume PETER, M. Denis RIEDINGER (pouvoir donné à Mme Sylvie ROEHLLY), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à M. André ERBS), M. Gérard VOLTZ, et M. Francis WOLF.

ORDRE DU JOUR

DCS 2023-II-01 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2023-II-02 Adoption du PV du comité syndical du 1^{er} février 2023

DCS 2023-II-03 Mise en place, gestion et animation d'une plateforme de covoiturage à l'échelle de l'Alsace du Nord

DCS 2023-II-04 Budget primitif 2023 – Décision modificative n°1

Séance du samedi 03 juin à 8h30

Gymnase Municipal – Wissembourg

Délibération CS n°2023-II-01 : Désignation du secrétaire de séance

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Conformément à l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M. Claude STURNI propose la candidature de Monsieur Daniel KLIEBER.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

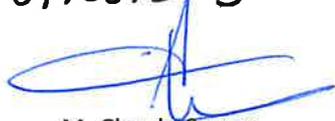
Sur la proposition du Président,

À l'unanimité,

Désigne Monsieur Daniel KLIEBER, comme secrétaire de séance.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Publié, le 09/06/2023



M. Claude STURNI,
Président

Pour extrait conforme

M. Daniel KLIEBER,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical			
Séance du samedi 03 juin 2023		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 22/05/2023	Gymnase municipal WISSEMBOURG	Secrétaire de séance	M. Daniel KLIEBER
		N° Délibération	DCS-2023-II-02
		PJ	-

Présents	35	M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M Thomas HAUER, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Daniel KLIEBER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Claude RAU, M René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	22	M. François ANSTETT, M. Patrick BETTINGER (pouvoir donné à M. Daniel BECK), M. André BURG (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Alain FUCHS, Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG (pouvoir donné à Mme Sandra FISCHER-JUNCK), M. Patrice HILT (pouvoir donné à M. Hubert WALTER), Mme Marie-José HOLZ, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Marc MOSER, M. Guillaume PETER, M. Denis RIEDINGER (pouvoir donné à Mme Sylvie ROEHLLY), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à M. André ERBS), M. Gérard VOLTZ, et M. Francis WOLF.

ORDRE DU JOUR

DCS 2023-II-01 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2023-II-02 Adoption du PV du comité syndical du 1^{er} février 2023

DCS 2023-II-03 Mise en place, gestion et animation d'une plateforme de covoiturage à l'échelle de l'Alsace du Nord

DCS 2023-II-04 Budget primitif 2023 – Décision modificative n°1

Séance du samedi 03 juin à 8h30

Gymnase Municipal – Wissembourg

Délibération CS n°2023-II-02 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du mercredi 1^{er} février 2023

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Le procès-verbal de la séance du mercredi 1^{er} février 2023 a été transmis préalablement au présent comité syndical.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Président,

À l'unanimité,

Adopte le procès-verbal de la séance du mercredi 1^{er} février 2023.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Publié, le 09/06/2023


M. Claude STURNI,
Président

Pour extrait conforme

M. Daniel KLIEBER,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical			
		Séance du samedi 03 juin 2023	Président de séance M. Claude STURNI
Convocation 22/05/2023	Gymnase municipal WISSEMBOURG	Secrétaire de séance	M. Daniel KLIEBER
		N° Délibération	DCS-2023-II-03
		PJ	Convention de prestation de services

Présents	35	M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. Thomas HAUER, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Daniel KLIEBER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Claude RAU, M. René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	22	M. François ANSTETT, M. Patrick BETTINGER (pouvoir donné à M. Daniel BECK), M. André BURG (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Alain FUCHS, Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG (pouvoir donné à Mme Sandra FISCHER-JUNCK), M. Patrice HILT (pouvoir donné à M. Hubert WALTER), Mme Marie-José HOLZ, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Marc MOSER, M. Guillaume PETER, M. Denis RIEDINGER (pouvoir donné à Mme Sylvie ROEHLLY), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à M. André ERBS), M. Gérard VOLTZ, et M. Francis WOLF.

ORDRE DU JOUR

DCS 2023-II-01 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2023-II-02 Adoption du PV du comité syndical du 1^{er} février 2023

DCS 2023-II-03 Mise en place, gestion et animation d'une plateforme de covoiturage à l'échelle de l'Alsace du Nord

DCS 2023-II-04 Budget primitif 2023 – Décision modificative n°1

Séance du samedi 03 juin à 8h30

Gymnase Municipal – Wissembourg

Délibération CS n°2023-II-03 : Mise en place, gestion et animation d'une plateforme de covoiturage à l'échelle de l'Alsace du Nord

Rapport présenté par André ERBS, Président de la commission « mobilités » du PETR

I. Le contexte

Le contexte national

Conscient du levier important que représente le covoiturage dans l'action climatique et le contexte énergétique actuel, le Gouvernement a lancé en décembre 2022 un nouveau plan covoiturage du quotidien de 150 millions d'€. Il comprend notamment une prime de 100€ pour les nouveaux conducteurs et le soutien des collectivités territoriales pour le déploiement de services et d'infrastructures favorisant le covoiturage via le dispositif fonds vert.

Les enjeux pour l'Alsace du Nord

Le PETR de l'Alsace du Nord est composé de 6 intercommunalités (105 communes de 116 à 36 000 habitants) et couvre un territoire de près de 200 000 habitants sur 1 110 km².

Le transport est le 1^{er} secteur émetteur de gaz à effet de serre en Alsace du Nord (33% en 2019), dont un peu plus de la moitié est due aux voitures individuelles. La baisse de ses émissions (-8% de 2005 à 2019) s'accélère, mais reste insuffisante au regard des objectifs nationaux et locaux (objectif PCAET de l'Alsace du Nord : -18% de 2018 à 2030).

Sur un territoire mixte urbain / rural comme l'Alsace du Nord, la voiture n'est pas toujours substituable par d'autres modes de déplacement. Les leviers d'action locale pour réduire son impact carbone se situent, dans ce cas, dans une utilisation différente et adaptée au besoin. Inciter à la pratique du covoiturage est un levier majeur de diminution du nombre de voitures.

De plus, au-delà de l'enjeu climatique, diminuer le nombre de voitures en circulation induit d'autres bénéfices pour le territoire : santé de la population, confort de vie et pouvoir d'achat des particuliers et attractivité du territoire pour les entreprises.

En conséquence,

Le projet de territoire de l'Alsace du Nord, approuvé par le Comité syndical du 07 décembre 2022, reprend les enjeux de coopération, d'attractivité et de transitions environnementale et sociétale. Les outils de covoiturage y sont identifiés comme solution locale d'écomobilité à développer (Thème 2 : Attractivité, complémentarité et solidarité).

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord, approuvé par le Comité syndical du PETR le 14 mai 2022, identifie l'écomobilité comme un des enjeux majeurs et a inscrit une action d'expérimentation en matière de covoiturage dans son plan d'actions.

Séance du samedi 03 juin 2023 à 8h30

Gymnase Municipal – Wissembourg

Délibération CS n°2023-II-03 : MISE EN PLACE, GESTION ET ANIMATION D'UNE PLATEFORME DE COVOITURAGE A L'ECHELLE DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)

II. Le projet

On estime à 100 000 les déplacements domicile-travail quotidiens sur le territoire du PÉTR de l'Alsace du Nord et 75% des emplois sont occupés par des actifs du territoire. Ce périmètre forme ainsi un bassin de vie et un bassin d'emploi, échelle pertinente pour un outil de covoiturage du quotidien. Cette échelle permet également une mutualisation de ressources et de moyens dans un intérêt supra communautaire commun.

Pour définir les contours du projet, les deux commissions mobilités du PÉTR (élus et Conseil de développement) ont examiné les différentes solutions et retours d'expérience sur la mise en relation des covoitureurs. Par ailleurs, les entreprises locales ont été consultées sur leurs intérêts et leurs besoins.

Le projet consiste à favoriser l'utilisation d'un outil de mise en relation des covoitureurs en adaptant au territoire une plateforme existante et en développant des actions locales d'animation et de communication. L'expérimentation a pour objectif d'initier un réseau de covoitureurs pour atteindre une masse critique suffisante d'offres et de demandes. Elle permettra également de cerner les pratiques et d'adapter les actions locales en lien.

L'encadrement du partage des frais

Le partage des frais entre covoitureurs sera prédéfini sur la plateforme. Les modalités suivantes sont préconisées pour le démarrage de l'expérimentation et pourront être amenées à évoluer :

- < 2 km : pas d'incitatif
- De 2 à 20 km : 2€ par passager
- De 20 à 30 km : 0.10€ par km supplémentaire par passager
- > 30 km : 3€ par passager transporté

Le conducteur gardera la possibilité de proposer le trajet à titre gratuit.

Les mesures incitatives d'amorçage

Pour impulser la dynamique, un incitatif financier sera mis en place pour les passagers sous la forme d'une prise en charge totale de leurs 10 premiers trajets, par le PÉTR de l'Alsace du Nord et l'opérateur retenu.

Cet incitatif est limité à une enveloppe financière maximale de 10 000 € pour le PÉTR et à la première année de mise en service. Le budget devrait permettre à environ 600 personnes (soit 6 000 trajets) d'en bénéficier.

L'incitatif du PÉTR sera articulé, le cas échéant, avec le dispositif régional Grand Est en cours de réflexion, selon le calendrier et les modalités de mise en œuvre qui seront définis par la Région.

Séance du samedi 03 juin 2023 à 8h30

Gymnase Municipal – Wissembourg

Délibération CS n°2023-II-03 : MISE EN PLACE, GESTION ET ANIMATION D'UNE PLATEFORME DE COVOITURAGE A L'ECHELLE DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)

III. La gouvernance du projet

Le PETR assurera une prestation de services pour le compte de ses 6 EPCI membres qui sont tous Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale. Un comité de pilotage et de suivi sera mis en place auquel seront associés les EPCI.

Le calendrier prévisionnel de mise en place

Mai-Juin 2023	Délibération des conseils communautaires des EPCI membres et du PETR
Juin-Août 2023	Réunions avec les employeurs du territoire, communication/teasing
Septembre 2023	Lancement officiel

La durée de l'expérimentation porte sur une période de 3 ans. Un premier bilan sera réalisé à la fin de l'année 1 afin que le comité de pilotage statue sur la poursuite de l'expérimentation telle que prévue en année 2 et 3.

Au bout des 3 ans, une fois la dynamique lancée et la pratique développée et ancrée sur le territoire, les acteurs économiques (employeurs et opérateurs de covoiturage) pourront assurer une animation de fond pour pérenniser la pratique du covoiturage sur le long terme. Le PETR continuera de promouvoir le covoiturage au même titre que les autres solutions d'écomobilité du territoire dans le cadre des messages du plan climat.

IV. Le budget et le financement prévisionnels du projet

BUDGET	Total TTC
Budget - année 1	
Licence territoire et services associés de la plateforme de covoiturage	17 700 €
Communication et animation	13 396 €
Incitatif passager d'amorçage	10 000 €
TOTAL	41 096 €
Budget annuel - années 2 et 3	
Licence territoire et services associés de la plateforme de covoiturage	22 650 €
Communication et animation	5 408 €
TOTAL	28 058 €
TOTAL 3 ans	97 212 €

Une demande de subvention au titre du Fonds vert a été déposée. Le financement prévisionnel du projet est de :

- 55 075 € à la charge du PETR
- 42 137 € financés par le Fonds vert

Séance du samedi 03 juin 2023 à 8h30

Gymnase Municipal – Wissembourg

Délibération CS n°2023-II-03 : MISE EN PLACE, GESTION ET ANIMATION D'UNE PLATEFORME DE COVOITURAGE A L'ECHELLE DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)

Vu l'article L.1231-1 et suivants du code des transports,

Vu l'article L.5216-14-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu

L'arrêté du 20 décembre 2018 de la préfecture du Bas-Rhin actant la compétence « Autorité organisatrice de la mobilité » de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au sens de l'article L.1231-1 du code des transports,

L'arrêté du 29 juin 2021 de la préfecture du Bas-Rhin actant la compétence « Autorité organisatrice de la mobilité » de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains au sens de l'article L.1231-1 du code des transports,

L'arrêté du 29 juin 2021 de la préfecture du Bas-Rhin actant la compétence « Autorité organisatrice de la mobilité » de la Communauté de communes du Pays de Wissembourg au sens de l'article L.1231-1 du code des transports,

L'arrêté du 30 juin 2021 de la préfecture du Bas-Rhin actant la compétence « Autorité organisatrice de la mobilité » de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn au sens de l'article L.1231-1 du code des transports,

L'arrêté du 29 juin 2021 de la préfecture du Bas-Rhin actant la compétence « Autorité organisatrice de la mobilité » de la Communauté de communes de la Basse-Zorn au sens de l'article L.1231-1 du code des transports,

L'arrêté du 29 juin 2021 de la préfecture du Bas-Rhin actant la compétence « Autorité organisatrice de la mobilité » de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt au sens de l'article L.1231-1 du code des transports,

Vu

La délibération du 9 mai 2023 de la Communauté de communes du Pays de Wissembourg portant sur la convention relative à une prestation de services pour la mise en place, la gestion et l'animation d'une plateforme de covoiturage à l'échelle de l'Alsace du Nord,

La délibération du 16 mai 2023 de la Communauté de communes de la Basse-Zorn portant sur la convention relative à une prestation de services pour la mise en place, la gestion et l'animation d'une plateforme de covoiturage à l'échelle de l'Alsace du Nord,

La délibération du 22 mai 2023 de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains portant sur la convention relative à une prestation de services pour la mise en place, la gestion et l'animation d'une plateforme de covoiturage à l'échelle de l'Alsace du Nord,

La délibération du 1^{er} juin 2023 de la Communauté d'Agglomération portant sur la convention relative à une prestation de services pour la mise en place, la gestion et l'animation d'une plateforme de covoiturage à l'échelle de l'Alsace du Nord,

La délibération du 5 juin 2023 de la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn portant sur la convention relative à une prestation de services pour la mise en place, la gestion et l'animation d'une plateforme de covoiturage à l'échelle de l'Alsace du Nord,

La délibération du 14 juin 2023 de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt portant sur la convention relative à une prestation de services pour la mise en place, la gestion et l'animation d'une plateforme de covoiturage à l'échelle de l'Alsace du Nord,

Séance du samedi 03 juin 2023 à 8h30

Gymnase Municipal – Wissembourg

Délibération CS n°2023-II-03 : MISE EN PLACE, GESTION ET ANIMATION D'UNE PLATEFORME DE COVOITURAGE A L'ECHELLE DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)

Vu les statuts du PETR de l'Alsace du Nord en date du 3 décembre 2018,

Vu le projet de territoire de l'Alsace du Nord adopté le 7 décembre 2022, comprenant un volet mobilité « covoiturage »,

Vu le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord approuvé le 14 mai 2022,

Considérant les enjeux évoqués précédemment,

La convention annexée à la présente délibération a pour objectif de préciser les modalités de partenariat du PETR de l'Alsace du Nord avec ses EPCI membres.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

À l'unanimité,

Approuve le projet de mise en place, de gestion et d'animation d'une plateforme de covoiturage à l'échelle du PETR de l'Alsace du Nord.

Valide l'enveloppe budgétaire pour les 3 années d'expérimentation, telle que définie ci-dessus.

Inscrit les crédits nécessaires au budget 2023 sous conditionnalité d'obtention d'une subvention du Fonds vert ; ces crédits pourront être ajustés en fonction des aides accordées.

Charge le Président, ou son représentant par délégation, de solliciter toutes subventions et notamment le Fonds vert de l'Etat.

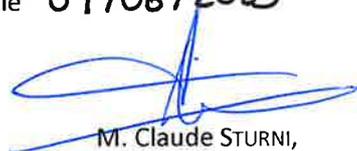
Autorise le Président, ou son représentant par délégation, à signer la convention de prestation de services entre le PETR de l'Alsace du Nord et ses EPCI membres, annexée à la présente délibération.

Autorise le Président, ou son représentant par délégation, à signer tout contrat ou convention afférent avec l'opérateur retenu et autres fournisseurs dans le cadre de l'animation du service.

Donne délégation au bureau syndical pour faire évoluer, le cas échéant, les paramètres techniques et tarifaires de la plateforme, ainsi que toutes les décisions relatives à la gestion courante du projet.

Charge le Président de l'ensemble des formalités afférentes à la présente délibération.

Publié, le 09/06/2023



M. Claude STURNI,
Président

Pour extrait conforme

M. Daniel KLIEBER,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

		Séance du samedi 03 juin 2023	
Convocation 22/05/2023	Gymnase municipal WISSEMBOURG	Président de séance	M. Claude STURNI
		Secrétaire de séance	M. Daniel KLIEBER
		N° Délibération	DCS-2023-II-04
		PJ	-

Présents	35	M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M Thomas HAUER, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Daniel KLIEBER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Claude RAU, M René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Etienne WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	22	M. François ANSTETT, M. Patrick BETTINGER (pouvoir donné à M. Daniel BECK), M. André BURG (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Alain FUCHS, Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Anne GUILLIER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG (pouvoir donné à Mme Sandra FISCHER-JUNCK), M. Patrice HILT (pouvoir donné à M. Hubert WALTER), Mme Marie-José HOLZ, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Serge KRAEMER, M. Marc MOSER, M. Guillaume PETER, M. Denis RIEDINGER (pouvoir donné à Mme Sylvie ROEHLLY), M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, Mme Coralie TIJOU (pouvoir donné à M. André ERBS), M. Gérard VOLTZ, et M. Francis WOLF.

ORDRE DU JOUR

DCS 2023-II-01 Désignation du secrétaire de séance

DCS 2023-II-02 Adoption du PV du comité syndical du 1^{er} février 2023

DCS 2023-II-03 Mise en place, gestion et animation d'une plateforme de covoiturage à l'échelle de l'Alsace du Nord

DCS 2023-II-04 Budget primitif 2023 – Décision modificative n°1

Séance du samedi 03 juin à 8h30

Gymnase Municipal – Wissembourg

Délibération CS n°2023-II-04 : Budget primitif 2023 – Décision modificative n°1

Rapport présenté par Hubert WALTER, Vice-Président.

Par délibération n° CS 2023-II-03, en date du 3 juin 2023, le comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord a validé l'expérimentation, pour 3 ans, d'une plateforme de covoiturage à l'échelle de l'Alsace du Nord.

Le budget primitif 2023 du PETR de l'Alsace du Nord, adopté par le comité syndical lors de la séance du 1^{er} février 2023, nécessite par conséquent quelques ajustements dans la section de fonctionnement, à savoir :

- l'inscription des crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette action et les recettes correspondantes.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Vice-Président,

À l'unanimité,

Vu le budget primitif 2023,

Vu la décision du comité syndical, en date du 3 juin 2023, de s'engager dans la mise en place, la gestion et l'animation d'une plateforme de covoiturage à l'échelle de l'Alsace du Nord,

Adopte la décision modificative n°1 du budget primitif 2023 du PETR de l'Alsace du Nord, comme suit :

Nature comptable – libellé	Section des dépenses	Section des recettes
611 – contrat de prestation	40 910,00 €	
61358 – location mobilières autres	690,00 €	
6231 – annonces et insertions	2 856,00 €	
6236 – catalogues et imprimés	2 544,00 €	
74718 – subvention Etat - Fonds vert		18 268,00 €
74758 – participation autres groupements		28 732,00 €
TOTAL	47 000,00 €	47 000,00 €

Charge le Vice-Président par délégation de la mise en œuvre de la présente décision.

Publié, le 09/06/2023	Pour extrait conforme
M. Hubert WALTER, Vice-Président	M. Daniel KLIEBER, Secrétaire de séance